

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) est lancée par la **Communauté de Communes de Serre-Ponçon** avec le **soutien des communes** du territoire.

Ce dispositif permet de **proposer des permanences-conseil** et de **mobiliser des subventions** à travers **un accompagnement pour réhabiliter les logements**.

Plafonds de ressources ANAH 2025 pour les propriétaires occupants :

Nb personnes dans le foyer	Catégorie de ressources	Plafond RFR (*) €
1	Très modestes	17 173 €
	Modestes	22 015 €
2	Très modestes	25 115 €
	Modestes	32 197 €
3	Très modestes	30 206 €
	Modestes	38 719 €
4	Très modestes	35 285 €
	Modestes	45 234 €
5	Très modestes	40 388 €
	Modestes	51 775 €
Par personne supplémentaire	Très modestes	+ 5 094 €
	Modestes	+ 6 525 €

Plafond RFR (*) € :
« Revenu Fiscal de Référence » de l'année n-1 figurant sur la 1^{ère} page de l'avis d'imposition et de l'ensemble des membres du foyer

LES PERMANENCES



Pensez à apporter :
-justificatif de propriété
-avis d'imposition

Vendredis matin de 9h30 à 12h sur RDV :

5 septembre Embrun, La Manutention
12 septembre Embrun, La Manutention
19 septembre Embrun, La Manutention
26 septembre Chorges, Mairie
3 octobre Embrun, La Manutention
10 octobre Embrun, La Manutention
17 octobre Embrun, La Manutention
24 octobre Chorges, Mairie
31 octobre Embrun, La Manutention
7 novembre Embrun, La Manutention
14 novembre Embrun, La Manutention
21 novembre Chorges, Mairie
28 novembre Embrun, La Manutention
5 décembre Embrun, La Manutention
12 décembre Embrun, La Manutention
19 décembre Chorges, Mairie



04 92 51 53 34
contact.hautesalpes@soliha.fr
Les Fauvettes II,
1 rue des Marronniers
05 000 Gap



SCANNEZ-MOI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

**BESOIN DE RÉNOVER
OU
VOTRE ADAPTER
LOGEMENT ?**

**OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)**

- Des aides financières
- Un accompagnement gratuit
- Pour rénover
- Ou adapter votre logement

COMMENT FAIRE ?



1 - J'ai un **projet de travaux**, je prends RDV auprès de SOLIHA, je vérifie mon éligibilité.



2 - Le technicien SOLIHA **visite mon logement** et réalise les diagnostics techniques (*audit énergétique, diagnostic adaptation, grille de dégradation*)



3 - Je demande les **devis** correspondants au scénario de travaux retenu.



4 - SOLIHA m'aide pour déposer mon **dossier** complet auprès des financeurs.



5 - Je réalise mes **travaux** (il est prudent d'attendre l'accord des subventions de l'ANAH)



6 - Après la visite de contrôle, SOLIHA m'accompagne pour déposer mes demandes de **versement des aides réservées**.

A QUI S'ADRESSENT LES AIDES ?

Aux **propriétaires*** d'un **logement de plus de 15 ans** occupé à titre de **résidence principale**, situé sur la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

**Sous-condition de ressources pour les propriétaires occupants*

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Réhabilitation complète de votre logement vétuste et/ou vacant, gros œuvre, plomberie, électricité...



Rénovation énergétique d'ampleur de votre logement isolation, chauffage, ventilation ...



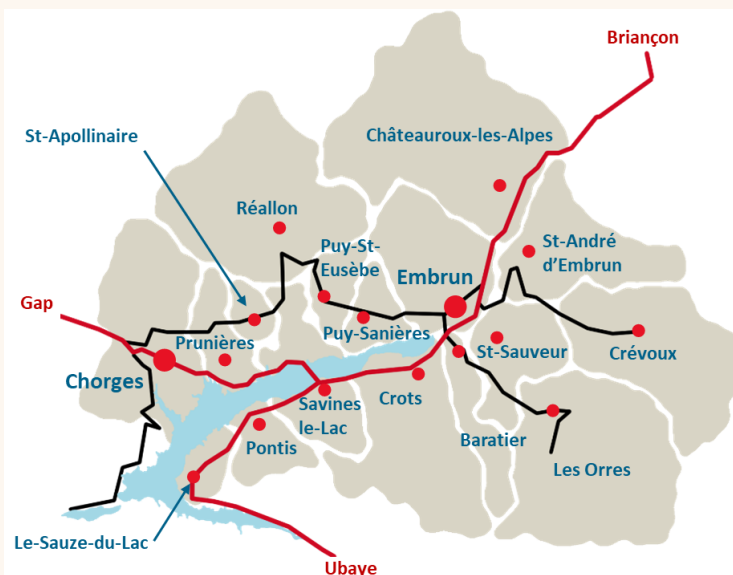
Adaptation de votre logement à la perte d'autonomie ou au handicap adaptation de salle de bain, monte escalier ...



PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

VOUS HABITEZ ICI ? VOUS ÊTES CONCERNÉS !

Baratier, Châteauroux-les-Alpes, Chorges, Crévoux, Crots, Embrun, les Orres, Pontis, Prunières, Puy Saint Eusèbe, Puy Sanières, Réallon, Saint André d'Embrun, Saint-Apollinaire, Saint-Sauveur, Le Sauze du lac, Savines-Le-Lac



LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS AVOIR COMMENCÉ AVANT LE DÉPÔT DU DOSSIER.

SELON LES TRAVAUX ENVISAGÉS, UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE.

PENSEZ À VOUS RAPPROCHER DU SERVICE URBANISME DE VOTRE COMMUNE.